



L'élaboration du SCOT rentre dans sa phase finale en 2009, à savoir, la rédaction du Document d'Orientations Générales (DOG) pour un arrêt du dossier SCOT prévu en décembre 2009.

L'approbation globale du SCOT est planifiée pour l'automne 2010, après la procédure d'enquête publique envisagée en été 2010.

■ La procédure

Préalablement, il s'agit, conformément à l'article L 122-8 du code de l'urbanisme, d'organiser au sein de l'organe délibérant, un débat sur les **Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD), lequel a fait l'objet de consultations des différents acteurs :

- ▶ **les élus de Cap Atlantique** (Comité de Pilotage du 30 octobre 2008),
- ▶ **le Conseil de Développement** (Assemblée Plénière du 29 novembre 2008),
- ▶ **les Personnes Publiques Associées** (Réunion du 29 janvier 2009),
- ▶ **la population** (Réunion publique du 25 février 2009), ouvrant sur une période d'exposition publique dans chacune des communes de Cap Atlantique, à partir de juin 2009.



©Cap Atlantique Martin Bériot

Le projet de Document d'Orientations Générales, dont l'élaboration est en cours, se situera également dans le cadre des modifications prévues par les lois Grenelle I et II, et anticipera sur leur mise en œuvre qui interviendra dans tous les cas avant l'approbation du SCOT, en cohérence avec le PADD en projet, en particulier au travers des problématiques suivantes :

- ▶ maîtrise de la consommation foncière,
- ▶ mise en place d'une trame verte et bleue favorisant le fonctionnement écologique du territoire
- ▶ liens entre développement de l'urbanisation et transports,
- ▶ maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et enjeux énergétiques.

Différents thèmes qui existaient déjà dans la loi SRU, mais qui devront désormais revêtir une approche plus formelle.

Les contributions de chaque type d'acteurs (Conseil Communautaire, Conseil de Développement, Etat, communes, ... ainsi que les remarques de la concertation) seront prises en compte.



EN BREF !

- ▶ Exposition publique du Projet d'Aménagement et de Développement Durable « **Cap Atlantique 2030** » à découvrir dans les mairies des 15 communes de Cap Atlantique, pendant l'été 2009 (juillet – août).



Séminaire SCOT - 13 juin 2008

■ Les prochaines étapes

Été 2009 : lancement de la concertation

De septembre à novembre 2009 : finalisation du Document d'Orientations Générales (DOG) et concertation

Décembre 2009 / janvier 2010 : arrêt du SCOT par le Conseil Communautaire de Cap Atlantique

Été 2010 : procédure d'enquête publique

Octobre 2010 : délibération éventuelle du Conseil Communautaire de Cap Atlantique pour prise en compte des remarques issues de l'enquête publique

Plus d'info sur le SCOT :

- ▶ Contactez le cabinet PROSCOT choisi par Cap Atlantique pour l'accompagner dans l'élaboration de son SCOT :
Véronique BISSON
bisson@proscot.fr
- ▶ Cap Atlantique :
Maiwenn CASTRIC
maiwenn.castric@cap-atlantique.fr



Document édité par :

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique
3 avenue des Noëles • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX - Tél. 02 51 75 06 80 • Fax 02 51 75 06 89
E.mail : accueil@cap-atlantique.fr - www.cap-atlantique.fr

■ Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La stratégie de développement retenue par Cap Atlantique prend appui et cherche à amplifier les principaux atouts du territoire, ce qui est résumé comme suit :

Cap Atlantique 2030 : un territoire authentique dans des modes de vie et une économie en mouvement.

En effet, il s'agit de protéger, pérenniser et mieux valoriser les éléments constitutifs de cette authenticité et de cette identité propre :

- ▶ activités primaires (agriculture, saliculture, conchyliculture et pêche),
- ▶ paysages,
- ▶ fonctionnement des espaces environnementaux,
- ▶ patrimoine.

Mais il s'agit aussi, dans le même temps, d'utiliser et d'amplifier les facteurs de dynamisme d'un développement économique spécifique qui s'appuient sur une évolution des modes de vie :

- ▶ allongement de la durée de vie,
- ▶ atténuation des clivages actifs / inactifs, résidences principales / secondaires,
- ▶ développement de l'économie des loisirs, du tourisme,
- ▶ évolution des facteurs d'attractivité des territoires pour les chefs d'entreprises et dirigeants, ...

C'est également un positionnement « actif » qui doit s'inscrire dans des coopérations extérieures avec les territoires voisins.

L'organisation du territoire qui en découle, se structure sur un axe (pôles) Herbi-gnac / Guérande / La Baule-Escoubac, et suppose une amélioration des conditions de trafic routier dans notamment la traversée de Guérande.

Ces coopérations touchent tout aussi bien le tourisme, la gestion de l'environnement, l'économie, les transports, ... pour mieux organiser et tirer partie de certaines dynamiques, tant sur le plan interne que dans une logique de contribution au développement des territoires voisins (dynamiques sud bretonnes et ligériennes).

Cette stratégie nécessite de retenir des objectifs de développement qualitatifs et maîtrisés parfois en inflexion par rapport aux tendances récentes :

- ▶ Un développement de la population envisagé de 78 500 habitants en 2030 (+ 9 000 habitants), plus faible que les projections de l'INSEE et dans une logique de maîtrise au regard de la Capacité d'accueil,
- ▶ Une stratégie de développement économique plus tournée vers le tertiaire et le tourisme productif, qui nécessite un équipement performant dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication et induit une moindre consommation d'espace,
- ▶ Une stratégie de développement du parc de logements, réorientée spatialement pour limiter la pression littorale, plus diversifiée en forme ainsi qu'en mode de financement pour permettre l'accueil d'actifs, et plus économe de l'espace,
- ▶ Une généralisation de la mise en œuvre d'une approche environnementale de l'urbanisme qui garantit et améliore le fonctionnement écologique du territoire (réseau hydrographique, biodiversité, ...).